

p. B. 15. 21. Ind.

CF/zu

g
a K

Le 20 février 1970

Note pour le Chef du DépartementVisite le 23 février de
l'Ambassadeur de l'Inde

Pour votre information, veuillez trouver ci-joint une note résumant l'essentiel dans l'état de nos relations avec l'Inde.

Mon Suppléant, M. F.P. Châtelain, assistera à l'entretien que vous accorderez lundi prochain à l'Ambassadeur Husain.

Service politique Est

Miem

Annexe: 1 note

Note pour le Chef du Département

Visite de l'Ambassadeur de l'Inde le 23 février 1970

Intérêts suisses risquant d'être lésés

Le mouvement vers la socialisation de branches économiques commandé par l'aile gauche du parti gouvernemental fait craindre des mesures de nationalisation sur les compagnies d'assurance. Un projet de loi à ce sujet est prévu depuis plusieurs années. Trois compagnies suisses sont directement intéressées à ce problème.

Les intentions indiennes, en ce qui concerne les brevets étrangers, inquiètent aussi les entreprises suisses de produits chimiques et pharmaceutiques, le développement de leur fabrication en Inde pouvant être éventuellement gêné par les mesures à introduire. Un projet de loi est actuellement examiné par des Commissions du Parlement de la Nouvelle-Delhi.

Coopération technique

En chiffres absolus, l'Inde est le pays qui a le plus reçu de notre coopération technique, soit frs 20,7 millions pour les années 1962/69. Toutefois, pro capita notre aide ne représente qu'un montant de 4 centimes (Rwanda frs 5.21). Du crédit-cadre de frs 180 millions voté récemment par notre Parlement pour les années 1970/72 il a été prévu de réserver 14 millions à l'Inde. Nos actions dans ce pays sont orientées vers l'agriculture, plus particulièrement l'élevage du bétail, contrôle laitier etc.; elles sont connues et appréciées du Gouvernement de la Nouvelle-Delhi.

Crédits

L'Inde est un des rares pays auquel le Gouvernement suisse a consenti une aide financière directe.

L'accord du 7 mars 1966 concernait l'ouverture de crédits de transfert devant faciliter la livraison à l'Inde, pour un montant de frs.s. 70 millions, de biens d'équipement destinés à la réalisation de projets qui, "par leur nature, justifient une longue période d'amortissement".

Les fonds ont été cédés à moitié par la Confédération et, pour l'autre, par un groupe de banques suisses. L'accord complétait un arrangement de 1960 visant aussi à faciliter l'achat de biens d'équipement suisses.

Echanges commerciaux en 1969

Importations suisses: frs 65,5 mio., soit 0,3% de nos importations globales.

Exportations suisses: frs 93,5 mio., soit 0,45% de nos exportations globales.

Tendance des échanges: augmentation sensible.